Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20261105-DEL2026_07_06-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2026

N° DEL2026_07_06

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

28 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; LE BERRE Rémi ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie ; LE GLOANIC Mickael.

1 Pouvoir :
Mme LESPAGNOL Faustine donne pouvoir à Mme CHEVILLER Danielle.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Charline EVENNO
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 30 octobre 2026
OBJET : **RESSOURCES HUMAINES – RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la commission ressources humaines et du Comité Social Territorial respectivement les 2 et 3 novembre 2026,

Considérant que les différentes conventions conclues entre la Commune et le Centre de Gestion du Morbihan arrivent à échéance au 31 décembre 2026 ; qu'il y a lieu de les renouveler pour la période 2027-2032,

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20261105-DEL2026_07_06-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- APPROUVE LES CONVENTIONS A CONCLURE AVEC LE CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN POUR LA PERIODE 2027-2032, LISTEES CI-APRES :
  - CONVENTION DE MOYENS D'ACCES AUX SERVICES FACULTATIFS DU CENTRE DE GESTION 56
  - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE
  - CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION
  - CONVENTION D'ADHESION A LA GESTION DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT ET DE TRAITEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES
  - CONVENTION AGENT CHARGE D'UNE FONCTION D'INSPECTION SANTE-SECURITE AU TRAVAIL (ACFI)
- AUTORISE MADAME LA MAIRE, OU L'ADJOINT DELEGUE AUX RESSOURCES HUMAINES, A SIGNER LESDITES CONVENTIONS ET TOUT DOCUMENT Y AFFERENT, ET A PRENDRE TOUTE MESURE NECESSAIRE A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION.

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 06.11.2026

MAIRIE DE PLUVIGNER 56 (Morbihan)

LE MAIRE,
AURELIE RIO

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :

17 NOV. 2026